

La propriété du logement dans l'Europe de l'ouest

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **28 (1956)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carrelages
Revêtements
 Travaux d'art
Mosaïque
S. Züger
 LAUSANNE GENÈVE

Satisfaite!



avec mon chauffe-eau à gaz,
 je ne manque jamais d'eau
 chaude ...
pour la toilette

c'est vraiment l'appareil IDÉAL !

ERIC REYMOND

LAUSANNE
 57, av. d'Ouchy
 Tél. 26 11 58

Huile de chauffage
 Service-entretien
 Agence de vente des brûleurs à mazout
SIAM

E. WEBER ÉLECTRICITÉ
 LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

le fisc ait une augmentation sensible des revenus de ses impôts par le fait que les catégories actuellement inexploitable (qui n'existent qu'en théorie, ou, si elles ont été exploitées par erreur, sont condamnées à la faillite) deviendront actives... Les propriétaires, étant aussi consommateurs, ressentiront le bénéfice des répercussions par la conclusion de Richard : « La suppression des impôts ennemis de l'économie est la chose principale. »

*Pavlos Giannelias,
 « Coopérateur suisse ».*

LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT DANS L'EUROPE DE L'OUEST

Parmi les problèmes les plus graves auxquels les gouvernements doivent faire face dans le monde entier, celui du logement ouvrier occupe, depuis la guerre surtout, une des premières places. Lorsqu'on examine ce problème, la question de propriété se pose immédiatement. Publique, privée, coopérative ou autre, chaque forme de propriété présente en effet ses avantages et ses inconvénients, mais il importe principalement de savoir quelle est, dans l'état actuel des choses, celle qui permet de loger – et de bien loger – le plus de monde possible dans le plus court délai.

L'Organisation régionale européenne de la Confédération internationale des syndicats libres joue depuis quelques années un rôle prépondérant dans l'étude des politiques nationales du logement grâce, en particulier, à l'activité de son Comité permanent du logement. M. Umrath, secrétaire de ce comité, exprime dans la Revue internationale du Travail (Paris) l'opinion des divers centres nationaux sur la question de la propriété du logement. Voici ses conclusions.

Les termes dans lesquels le directeur général du Bureau international du travail a formulé la question fondamentale du logement ouvrier demeurent valables dans la plupart des pays : un logement convenable coûte beaucoup trop cher pour la bourse de nombreux travailleurs.

Il faut, en conséquence, même dans bien des pays hautement industrialisés, verser des subventions afin de combler l'écart qui existe entre les salaires et le coût de l'habitation. Etant donné que la majeure partie des Etats accordent des facilités très raisonnables à toutes les catégories de constructeurs, notamment aux futurs propriétaires de condition modeste, les experts des syndicats en matière de logement estiment que la question de la propriété des habitations ouvrières ne devrait revêtir qu'une importance secondaire.

Dans ces conditions, une modification des politiques d'aujourd'hui en faveur des petits propriétaires ne se justifierait que s'il existait des raisons impérieuses d'élargir les plans actuels d'aide à la construction dans le sens, par exemple, des programmes adoptés en Belgique et en Allemagne pour les travailleurs des mines. Dans ce cas, des prêts sur les fonds publics sont accordés à concurrence de la totalité du prix de la construction. En outre, le taux de l'intérêt est maintenu assez bas par des subventions de l'Etat.

On peut se demander si tous ceux qui le désirent, et non pas seulement les membres de certaines catégories de travailleurs absolument indispensables, ne devraient pas être mis en mesure d'acquiescer un logement, même s'ils sont incapables de verser la moindre contribution. Mais si la propriété du logement vaut réelle-

ment la peine, il n'est pas déraisonnable d'attendre au moins un petit effort personnel de la part de ceux qui doivent en bénéficier.

Au problème immédiat, que dominent la pénurie d'habitations et le déséquilibre entre les salaires et le coût des logements, fait suite un problème à long terme, relatif à la propriété du logement ouvrier.

La proposition la plus raisonnable est peut-être, à la longue, de laisser à chacun le choix entre la location et l'achat. Les gens ont des goûts différents. Aux différences de personnalité correspondent évidemment des différences de choix. Certains voient dans leur maison un domaine privé où ils sont maîtres, d'autres trouvent plaisir à vivre au milieu de leurs semblables, dans des groupes collectifs de logements; d'autres, enfin, veulent habiter dans un appartement moderne, parce que cela correspond à leur idée de la vie qui convient à notre époque. Une fois que la pénurie de logements sera surmontée et qu'il n'y aura plus de taudis, il faudrait donc que chacun puisse se loger à sa guise. Le choix personnel ne devrait être limité que par l'exécution des plans d'utilisation des terres ou par d'autres considérations d'intérêt national. Dans ce cadre, toutes les mesures qui pourraient être prises pour faciliter aux familles de condition modeste l'acquisition d'une maison mériteraient d'être bien accueillies; mais de telles mesures ne devraient jamais être conçues de manière que ceux qui n'ont ni les moyens ni le désir de devenir propriétaires se voient cependant contraints d'acheter un logement, faute d'autres possibilités.

Pendant des années encore, l'industrie du bâtiment restera incapable, même en travaillant à plein rendement, de satisfaire la demande de logements à louer ou la demande de logements à acheter. Elle ne pourra donc, à plus forte raison, répondre tout ensemble à l'une et à l'autre. C'est pourquoi la conférence régionale européenne de la C.I.S.L. a fait sien la résolution de son Comité permanent du logement, soulignant qu'il y a lieu de suivre la situation de près, afin que les personnes qui ont un besoin urgent de trouver un logement, mais dont les revenus sont modestes, ne souffrent pas de mesures prises pour stimuler plus fortement la construction de maisons à vendre.

Il faudra, dans les circonstances actuelles, apporter beaucoup de soin à la détermination du nombre de maisons de chaque type qu'il conviendra de construire. Il y aura lieu de prendre en considération toute une série d'arguments d'ordre idéaliste, social, psychologique, traditionnel et économique.

(Informations sociales.)

INFORMATIONS

Le logement ouvrier

Situation économique et sociale

Parmi les publications du B.I.T., la revue *Population* souligne l'intérêt que présente l'étude, parue en 1954, sur le logement ouvrier: un chapitre important d'un vaste rapport sur la situation économique et sociale dans le monde.

«Après avoir constaté que plus du tiers de la population du globe est mal logé, le rapport propose un objectif théorique de construction annuelle fixé à 3% de l'effectif immobilier d'un pays (1% de logements neufs, 2% de logements de renouvellement), de sorte qu'un pays de 40 millions d'habitants ayant un capital de 10 millions de logements devrait construire annuellement 300 000 logements. Il va sans dire que cet objectif, purement théorique, est appelé à varier sous la pression de maintes conditions, et d'abord celle du coût. A cet égard, le rapport voit dans l'instabilité du marché du bâtiment une des principales causes de son prix élevé. Mais cet obstacle précisément ne lui paraît pas insurmontable et les problèmes de financement s'en trouveraient

PAPIERS PEINTS SUISSES



NOUVEAU

Papiers peints
FILMOS

et

FILMASANA

lavables

en rouleaux **doubles**

de 13,6 m. de long sur 56 cm. de large

Demandez les collections avec nos prix
intéressants

FILMOS S. A. Lausanne

9, avenue Beaulieu Téléphone 24 20 16